

« Le Che » désormais au Registre *Mémoire du monde* de l'Unesco

posté par Michel Porcheron (source : l'UNESCO)

Une collection de plus de 8.000 pages sur « *La vie et l'œuvre d'Ernesto Che Guevara : des manuscrits originaux de son adolescence et de sa jeunesse au Journal de campagne en Bolivie* », figure désormais parmi les inscriptions au Registre du programme *Mémoire du monde* de l'UNESCO.

Ce Patrimoine documentaire soumis par la [Bolivie](#) et [Cuba](#) en 2012 figure parmi 54 inscriptions approuvées le mercredi 19 juin 2013, selon l'annonce de la Directrice générale, Irina Bokova. Les inscriptions ont répondu « *aux critères de sélection en ce qui concerne son intérêt international et sa valeur universelle exceptionnelle* ».

L'inventaire de cette collection de et sur le Che, compte, selon l'UNESCO, « *1007 documents – soit un total de 8197 pages-, qui s'étalent de 1928 à 1967 et traitent de son travail révolutionnaire, ses essais, ses articles de presse, ses textes biographiques et ses écrits personnels, mais aussi sa correspondance avec sa famille et différentes personnes.*

Au total, 431 sont des manuscrits rédigés par le Che et 567 sont des documents sur le Che ou en rapport avec lui. Cela inclut aussi des documents iconographiques précieux réalisés par et sur le Che, des films, des lettres et des pièces de musée ».

Voir : <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/flagship-project-activities/memory-of-the-world/>

Deux autres patrimoines documentaires cubains sont déjà inscrits au programme *Mémoire du monde*, les Négatifs originaux du Noticiero ICAIC Latino-américain (2009) et le Fonds José Marti (2005)



Le recueil de témoignages des victimes de l'Holocauste conservé au Mémorial Yad Vashem de Jérusalem, 1954-2004, et présenté par Israël, ou encore les pierres d'enregistrement de la pagode de Maha Lawkamarazein ou Kuthodaw, présentées par Myanmar font également partie des nouvelles inscriptions.

La liste des nouvelles inscriptions est disponible en ligne à l'adresse suivante : [ICI](#)

Ces nouveaux éléments du patrimoine documentaire, proposés par 40 pays et une organisation internationale ont été inscrits suite aux recommandations faites par le Comité consultatif international du Programme *Mémoire du monde*, réuni du 18 au 21 juin à Gwangju, République de Corée.

Les éléments présentés par Israël, Myanmar et le Népal sont les premières inscriptions sur le Registre *Mémoire du monde* pour ces pays. De même, l'élément

présenté par le Comité consultatif international constitue la première inscription pour ce dernier.

Le Registre *Mémoire du monde*, mis en place en 1992, compte aujourd'hui 299 documents et collections documentaires en provenance des cinq continents, conservés sur tous types de supports allant de la pierre aux celluloids et des parchemins aux enregistrements audiovisuels.

Consulter : <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/flagship-project-activities/memory-of-the-world/about-the-programme/>

L'essentiel de *la Mémoire du monde* se trouve dans les bibliothèques, les dépôts d'archives, les musées et les lieux de conservation disséminés autour du globe. Une grande part de cette mémoire est actuellement en péril, a averti l'Unesco. Le patrimoine documentaire de nombreux peuples s'est dispersé à la suite de déplacements involontaires ou délibérés de fonds et de collections, d'exactions commises en temps de guerre ou à l'occasion d'autres circonstances historiques.

Au cours de sa dernière session, le Comité a également annoncé le lauréat du Prix UNESCO/Jikji *Mémoire du monde*, décerné cette année à **ADABI** (Apoyo al Desarrollo de Archivos y Bibliotecas), une association mexicaine sans but lucratif en reconnaissance de son approche innovante pour favoriser la conservation, la numérisation et l'accessibilité des archives ainsi que pour ses programmes éducatifs et de formation. Cette association s'emploie notamment à encourager les communautés du pays à jouer un rôle actif dans la conservation des archives et à sensibiliser le public à l'importance de ce patrimoine documentaire.

Doté d'un montant de 30 000 dollars, financé par la République de Corée, est décerné tous les deux ans aux institutions ou individus ayant contribué de manière significative à la préservation du patrimoine documentaire et à l'accès à ce patrimoine. (mp)